|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.9** | **Document C21/5-F** |
| **22 avril 2021** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| PRÉPARATION DU FMPT-21 |

|  |
| --- |
| RésuméPar sa Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018), la Conférence de plénipotentiaires a *décidé* que le FMPT se tiendrait de préférence juste avant ou juste après le Forum du SMSI de 2021, compte tenu de la nécessité de veiller à ce que les États Membres puissent bien se préparer. Le présent document fournit des informations actualisées sur l'état d'avancement actuel du processus préparatoire du FMPT-21.Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références*Document* [*C13/64(Rév.1)*](https://www.itu.int/md/S13-CL-C-0064/en)*;* [*Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-002-E.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Décision 611 (modifiée en 2020)*](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0081/en) *du Conseil; Document* [*C20/5*](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0005/en) |

# 1 Introduction

1.1 Le Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC (FMPT) de l'UIT a été établi par la Conférence de plénipotentiaires tenue en 1994 à Kyoto et fait aujourd'hui l'objet de la Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires. Les éditions de 1996, 1998, 2001, 2009 et 2013 du FMPT ont été couronnées de succès. Le rapport sur le FMPT-13 figure dans le Document [C13/64(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S13-CL-C-0064/en).

1.2 L'objet du FMPT est de servir de cadre à l'échange de vues et d'informations et, partant, à l'élaboration, par des décideurs du monde entier, d'une vision commune des questions découlant de l'apparition de nouveaux services et de nouvelles technologies de télécommunication/TIC et d'étudier toute autre question de politique générale des télécommunications/TIC pour laquelle un échange de vues au niveau mondial serait utile, en plus de l'adoption d'avis reflétant des points de vue communs.

1.3 Le FMPT devrait continuer d'accorder une attention particulière aux intérêts et aux besoins des pays en développement, dans lesquels les techniques et les services modernes peuvent contribuer de façon significative au développement de l'infrastructure des télécommunications.

1.4 Le FMPT ne doit pas produire de règlements contraignants; toutefois, il établira des rapports et adoptera des avis, par consensus, qu'il soumettra aux États Membres et aux Membres de Secteur ainsi qu'aux réunions compétentes de l'UIT.

1.5 Le FMPT sera ouvert à tous les États Membres et à tous les Membres de Secteur; toutefois, le cas échéant, par décision de la majorité des représentants des États Membres, une session spéciale pourra être organisée à l'intention des seuls États Membres.

# 2 Lieu, dates et durée du FMPT-21

2.1 Conformément à la Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, le Conseil, à sa session de 2019, a approuvé la Décision 611 (Document [C19/128](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0128/en)), aux termes de laquelle il a été décidé de convoquer le sixième FMPT (FMPT-21) à Genève (Suisse) pour une durée de trois jours.

2.2 En 2020, lors de la seconde consultation virtuelle des Conseillers, ladite Décision a été modifiée en vue de convoquer le FMPT-21 du 16 au 18 décembre 2021 (Document [C20/81](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0081/en)). Cette modification a été approuvée par le Conseil par correspondance (Lettre [DM-20/1021](https://www.itu.int/md/S20-DM-CIR-01021/en) pour la consultation et Lettre [DM-20/1022](https://www.itu.int/md/S20-DM-CIR-01022/en) pour les résultats).

# 3 Thème du FMPT-21

3.1 En vertu de la [Décision 611 (modifiée en 2020)](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0081/en), le Conseil de l'UIT a décidé que le FMPT-21 serait placé sous le thème suivant:

*"Politiques visant à mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable:*

Les participants au FMPT-21 examineront la façon dont les technologies et les tendances numériques nouvelles et émergentes favorisent la transition à l'échelle mondiale vers l'économie numérique. Parmi les thèmes qui seront examinés, on peut citer l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, la 5G, les mégadonnées, les OTT, etc. À cet égard, le FMPT-21 sera axé sur les perspectives, les difficultés ainsi que les politiques propres à favoriser le développement durable."

# 4 Processus préparatoire du FMPT-21

4.1 Les débats du FMPT-21 seront fondés exclusivement sur un rapport unique du Secrétaire général de l'UIT ainsi que sur les contributions soumises par les participants sur la base de ce rapport, établi selon une procédure adoptée par le Conseil, compte tenu des propositions des États Membres et des Membres de Secteur et des vues des Associés, des établissements universitaires et des parties prenantes. Le FMPT ne prendra en considération aucun projet de nouvel Avis qui n'aura pas été présenté au cours de la période préparatoire prévue pour l'établissement du rapport du Secrétaire général avant le Forum ([Résolution 2 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-002-F.pdf)). Le présent rapport du Secrétaire général (ci-après

dénommé, le "rapport") définit des thèmes de discussion possibles et expose quelques-unes des questions de politique générale examinées par les différents groupes de parties prenantes en ce qui concerne la mobilisation du potentiel des technologies et des tendances numériques nouvelles et émergentes au service du développement durable.

4.2 Conformément à la [Décision 611 (modifiée en 2020)](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0081/en), le Secrétaire général de l'UIT a convoqué un Groupe d'experts informel (GEI), dont chaque membre participe activement à la préparation du FMPT-21. Les États Membres, les Membres de Secteur et les Associés de l'UIT, les établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi que l'État de Palestine et les organisations ayant le droit d'assister aux conférences et réunions de l'UIT en qualité d'observateurs, ont été invités à désigner des experts. M. Fabio Bigi (Italie) a été confirmé dans ses fonctions de Président du GEI par le Conseil à sa session de 2019.

4.3 Le processus préparatoire a lieu conformément au calendrier révisé présenté dans l'Annexe 2 de la [Décision 611 (modifiée en 2020)](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0081/en), comme indiqué dans le Tableau 1 ci-dessous[[1]](#footnote-1).

Tableau 1 – Calendrier pour l'élaboration du rapport du Secrétaire général de l'UIT

|  |  |
| --- | --- |
| **1er août 2019** | Un avant-projet de structure du rapport du Secrétaire général sera mis en ligne pour observations. |
| **21 août 2019** | Date limite de réception des observations sur l'avant-projet.Date limite pour la désignation des membres du groupe d'experts équilibré qui donnera des avis au Secrétaire général sur la suite de l'élaboration du rapport et sur les projets d'avis associés à ce rapport. |
| **1ère réunion du GEI (septembre 2019, pendant la série de réunions des GTC)** | Première réunion du groupe d'experts pour examiner l'avant-projet de rapport du Secrétaire général et les observations reçues. |
| **1er novembre 2019** | Une deuxième version du projet de rapport du Secrétaire général, reprenant les débats de la 1ère réunion du GEI, sera mise en ligne.Cette version du projet de rapport sera également mise en ligne aux fins de consultations ouvertes publiques. |
| **23 décembre 2019** | Date limite de réception des observations sur la deuxième version du projet et des contributions relatives aux grandes lignes des éventuels projets d'avis.Date limite de soumission des contributions issues des consultations ouvertes publiques. |
| **2ème réunion du GEI (janvier/février 2020, pendant la série de réunions des GTC)** | Deuxième réunion du groupe d'experts pour examiner la deuxième version du projet de rapport du Secrétaire général et les observations reçues, y compris celles résultant des consultations ouvertes publiques. |
| **1er avril 2020** | La troisième version du projet de rapport du Secrétaire général, reprenant les débats de la 2ème réunion du GEI et comprenant les grandes lignes des projets d'avis, sera mise en ligne.Cette version du projet de rapport sera également mise en ligne aux fins de consultations ouvertes publiques. |
| **15 juin 2020** | Date limite de réception des observations sur la troisième version du projet et des contributions relatives aux éventuels projets d'avis.Date limite de soumission des contributions issues des consultations ouvertes publiques. |
| **3ème réunion du GEI (septembre 2020, pendant la série de réunions des GTC)** | Troisième réunion du groupe d'experts pour examiner la troisième version du projet de rapport du Secrétaire général et les observations reçues, y compris celles résultant des consultations ouvertes publiques. |
| **1er novembre 2020** | La quatrième version du projet de rapport du Secrétaire général, comprenant les éventuels projets d'avis et reprenant les débats de la 3ème réunion du GEI, sera mise en ligne. |
| **23 décembre 2020** | Date limite de réception des observations sur la quatrième version du projet de rapport. |
| **4ème réunion virtuelle du GEI (janvier-février 2021, pendant la série de réunions des GTC)** | Quatrième réunion du groupe d'experts pour examiner la quatrième version du projet de rapport du Secrétaire général, comprenant les éventuels projets d'avis, et les observations reçues. |
| **15 mars 2021** | La cinquième version du projet de rapport du Secrétaire général, reprenant les débats de la 4ème réunion du GEI et comprenant les éventuels projets d'avis en annexe, sera mise en ligne.Cette version du projet sera également mise en ligne aux fins de consultations ouvertes publiques. |
| **1er mai 2021** | Date limite de réception des observations sur la cinquième version du projet de rapport, comprenant les éventuels projets d'avis.Date limite de réception des observations issues des consultations ouvertes publiques. |
| **5ème réunion virtuelle du GEI (mi‑mai 2021, aux alentours des dates du Forum du SMSI de 2021)** | Cinquième réunion du groupe d'experts pour examiner la cinquième version du projet de rapport du Secrétaire général, ainsi que les projets d'avis et les observations reçues, y compris celles résultant des consultations ouvertes publiques. |
| **1er juillet 2021** | La sixième version du projet de rapport du Secrétaire général, reprenant les débats de la 5ème réunion du GEI et comprenant les projets d'avis en annexe, sera mise en ligne. |
| **15 août 2021** | Date limite de réception des observations sur la sixième version du projet de rapport, comprenant les projets d'avis. |
| **6ème réunion du GEI (septembre 2021, pendant la série de réunions des GTC)** | Sixième réunion du groupe d'experts pour achever le projet de rapport du Secrétaire général, comprenant la version définitive des projets d'avis, qui sera soumis au sixième FMPT. |
| **4 novembre 2021** | Le rapport final du Secrétaire général au FMPT, comprenant les projets d'avis, sera mis en ligne. |
| **16-18 décembre 2021** | Sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication. |

4.4 Le GEI a tenu deux réunions depuis la soumission du rapport du Secrétaire général au Conseil à sa session de 2020, qui ont eu lieu respectivement du 14 au 16 septembre 2020 et les 1er et 2 février 2021. Ce Groupe est composé de 169 experts désignés, dont la liste est disponible à l'adresse: <https://www.itu.int/en/wtpf-21/Documents/IEG-WTPF-21-nominated-experts.pdf>.

4.5 Tous les documents relatifs au processus préparatoire sont disponibles sur le site web du GEI: <https://www.itu.int/en/wtpf-21/Pages/ieg-wtpf-21.aspx>. Parmi ces documents figurent les différents projets de Rapport du Secrétaire général à l'intention du FMPT-21, les contributions soumises par les membres du GEI (y compris les éventuels projets d'avis) et les observations issues du processus de consultations publiques en ligne ouvertes. Une liste de diffusion électronique (iegwtpf21@lists.itu.int) a également été créée pour faciliter les communications entre les membres du Groupe dans l'intervalle des réunions.

# 5 Organisation et préparation logistiques

5.1 Une équipe intersectorielle interne a été constituée pour coordonner les travaux préparatoires en vue du sixième FMPT.

5.2 Le CICG (Centre international de Conférences de Genève) a été réservé pour l'organisation du FMPT-21. Le secrétariat de l'UIT travaille en étroite collaboration avec l'équipe du CICG sur l'organisation logistique.

5.3 Toutes les informations relatives à cette manifestation seront disponibles en temps utile sur le site web du FMPT.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. La partie grisée indique l'état d'avancement actuel du processus préparatoire. [↑](#footnote-ref-1)